

**Service départemental d'incendie  
et de secours de l'Ardèche**

**DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 28 juin 2023**

**Délibération n° 2023-57**

**Etaient présents avec voix délibérative :**

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves  
Madame Sandrine Genest, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas  
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1<sup>er</sup> vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières  
Monsieur Laurent Marce, 3<sup>ème</sup> vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux

**Assistés de :**

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours  
Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours  
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement ressources  
Madame Roselyne Granier, chef du service des affaires financières, juridiques et commande publique  
Madame Karen De Baets, gestionnaire administrative et juridique

-o0o-

**Objet :** Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à l'accord-cadre relatif à la fourniture de pneumatiques et prestations associées.

Le bureau du conseil d'administration du SDIS,  
Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,  
Vu la délibération n°2014.30 du bureau du conseil d'administration en date du 31 octobre 2014 relative à la convention constitutive d'un groupement de commandes national d'Union Logistique Inter Services de Secours dite « ULISS »,  
Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,  
Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant que la société CONTITRADE France / BEST DRIVE est titulaire n°1 de l'accord-cadre multi-attributaires en cascade de fourniture de pneumatiques et prestations associées, lancé sur appel d'offres ouvert européen par le SDIS des Pyrénées-Orientales (SDIS 66) dans le cadre du groupement de commandes national d'Union Logistique Inter Services de Secours dit « ULISS », sur les positionnements techniques VL / TC4 et PL,  
Considérant que la société CONTITRADE France / BEST DRIVE a informé par courrier en date du 7 avril 2023, le SDIS des Pyrénées-Orientales du dépositionnement tarifaire des manufacturiers Continental, Semperit et Bridgestone au 1<sup>er</sup> janvier 2023, se traduisant par une baisse des tarifs pneumatiques proposés au titulaire.

Considérant la proposition du SDIS des Pyrénées-Orientales (SDIS coordonnateur) de réaliser un avenant modifiant à la baisse les taux de remises consenties par le titulaire au SDIS de l'Ardèche comme suit :

- de 54% à 38.3% de remise pour Continental poids lourds ;
- de 50% à 29.7% de remise pour Semperit poids lourds ;
- de 48% à 36.6% de remise pour Bridgestone TC4 été ;
- de 48% à 38.1% de remise pour Bridgestone TC4 hiver.

Considérant que la nouvelle grille de remises est applicable rétroactivement depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **AUTORISE** le président à signer cet avenant.

Le président  
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat